

Date de la convocation : 17 juin 2016
Date de l'affichage en Mairie : 17 juin 2016

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13

L'an deux mille seize et le vingt quatre du mois de juin à 9 heures, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLET, M. DAUDE, Mme LAURENT, Mme CHALLET

Pouvoirs :

Mme CHADOURNE donne pouvoir à M. DESGRANGES
M. DUFOUR donne pouvoir à M. BALLET
M. CHAPUIS donne pouvoir à M. TCHOKAKLIAN

Absents -excusés :

M. COULMONT et Mme BEAUFORT

Monsieur BALLET est nommé secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2016 - Approbation

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2 - Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de la Mission Locale Nord Ardèche

3 - Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de DIEDAC- PLIE DU VALENTINOIS

4 - Organisation d'un référendum sur la vidéo protection - Décision du conseil municipal

FINANCES

5- Aménagement de l'ancienne gare en halte gîte d'étapes - Demande subvention au titre de PILOTS auprès du Conseil Départemental

6 - Reversement à la coopérative scolaire de la subvention accordée par le conseil départemental suite à un voyage scolaire - Approbation

7 - Avenant en moins value lot n°2 Charpente Couverture Zinguerie - Travaux aménagement bâtiment périscolaire - Approbation

8 - Indemnité de responsabilité des régisseurs et cautionnement - Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2016 - Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de la Mission Locale Nord Ardèche

Suite à la démission de son poste de conseillère municipale en exercice de Madame Florence RASCHETTI, Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein de la Mission Locale Nord Drôme Ardèche.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DESIGNER Monsieur Edouard TCHOKAKLIAN en tant que délégué titulaire du Conseil Municipal au sein de la Mission Locale Nord Drôme Ardèche

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de DIEDAC- PLIE DU VALENTINOIS

Suite à la démission de son poste de conseillère municipale en exercice de Madame Florence RASCHETTI, Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Valentinois

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE** Monsieur Edouard TCHOKAKLIAN en tant que délégué titulaire du Conseil Municipal au sein de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Valentinois

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV – Organisation d'un référendum sur la vidéo protection – Décision du conseil municipal

Madame le Maire fait part d'un courrier adressé par deux citoyens soyonnais qui sollicitent l'organisation d'un référendum local concernant le projet d'implantation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal. Elle précise que dans la délibération décidant du référendum, le conseil municipal fixe la date du scrutin qui ne peut avoir lieu moins de deux mois après la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat dans le Département. Elle propose donc de fixer le cas échéant le scrutin au dimanche 11 septembre 2016

Elle ajoute que le projet soumis à référendum sera adopté si la moitié au moins des électeurs a pris part au scrutin et s'il réunit la moitié des suffrages exprimés. A défaut, le référendum n'aura alors que la portée d'un avis consultatif.

Madame TORTET exprime le souhait de poser trois questions :

- Elle demande quelle serait la question posée aux électeurs soyonnais si le Conseil Municipal approuve l'organisation d'un référendum.

Madame le Maire explique en réponse que les électeurs devront répondre par oui ou par non à la question relative au projet d'installation de caméras de vidéo protection sur le territoire communal.

- Madame TORTET demande s'il est prévu une autre réunion publique avant la tenue éventuelle de ce référendum, un certain nombre d'éléments d'informations restant en suspens au moment de la tenue de la première réunion publique sur le thème de la sécurité, notamment celles relatives aux éléments contenus dans le diagnostic de sécurité. Elle demande également si le diagnostic de sécurité a été réceptionné

Madame le Maire répond que le diagnostic de sécurité étant incomplet, Monsieur le Préfet a sollicité les services compétents en vue de le compléter. Elle ajoute également que, conformément à ses engagements, une nouvelle réunion publique sera organisée.

- Madame TORTET demande si les deux citoyens ayant sollicité l'organisation d'un référendum local concernant le projet d'implantation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal seront associés à l'organisation d'une réunion publique préalable au référendum. Madame le maire précise qu'il revient au Maire d'organiser ce scrutin

La décision d'organiser la consultation appartenant à l'assemblée délibérante de la collectivité, elle soumet à l'examen du Conseil Municipal cette demande

Madame CHALLET sollicite sur cette question un vote à bulletin secret.

Le Maire précise que le scrutin secret a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame et invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Par huit voix pour (M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, M. BALLETT, M. DAUDE, Mme LAURENT, et Mme CHALLET) est décidé l'organisation d'un vote à bulletin secret.

Madame TORTET tient à préciser qu'elle n'est pas favorable à un tel mode de vote, considérant qu'il faut « avoir le courage de ses opinions » et que pour sa part, elle se prononcera favorablement pour l'organisation d'un référendum.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à répondre par OUI ou NON sur leur bulletin à la question relative à l'organisation d'un référendum local concernant le projet d'implantation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par un vote à bulletins secrets,

- Bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins indiquant OUI à l'organisation d'un référendum : 4
- Nombre de bulletins indiquant NON à l'organisation d'un référendum : 9

- DECIDE de ne pas organiser de référendum local concernant le projet d'implantation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**V - Aménagement de l'ancienne gare en halte gîte d'étapes -
Demande subvention au titre de PILOTS auprès du Conseil
Départemental**

Le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif PILOTS pour le Projet de création d'un gîte halte d'étapes dans le bâtiment de l'ancienne gare.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif PILOTS pour le Projet de création d'un gîte halte d'étapes dans le bâtiment de l'ancienne gare.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VI- Reversement à la coopérative scolaire de la subvention
accordée par le conseil départemental suite à un voyage scolaire
- Approbation**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par le Conseil Départemental de l'Ardèche portant attribution d'une subvention d'un montant de 145.20 €uros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite du Muséal d'Alba la Romaine le 26 avril 2016.

Les frais financiers de ce voyage ayant été supporté par la Coopérative scolaire, elle propose de procéder au reversement de cette subvention auprès de cet établissement.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le reversement au profit de la coopérative scolaire de la subvention du Conseil Départemental perçue par la commune d'un montant de 145.20 €uros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite du Muséal d'Alba la Romaine le 26 avril 2016

- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme correspondante au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VII - Avenant en moins value lot n°2 Charpente Couverture
Zinguerie - Travaux aménagement bâtiment périscolaire -
Approbation**

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une proposition d'avenant pour le marché d'aménagement du bâtiment périscolaire liée à des sujétions techniques imprévues comme suit :

- Lot n°2 - Charpente Couverture Zinguerie attribué à l'entreprise PIERREFEU : avenant n°1 en moins value d'un montant de 1884.22 € HT portant le montant total du marché à 41263.78 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que le projet d'avenant est lié à des sujétions techniques imprévues présentant un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties

Considérant que le projet d'avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, au regard du montant total de celui-ci,

- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant pour les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire lié à des sujétions techniques imprévues comme suit :

- Lot n°2 - Charpente Couverture Zinguerie attribué à l'entreprise PIERREFEU : avenant n°1 en moins value d'un montant de 1884.22 € HT portant le montant total du marché à 41263.78 € HT.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VIII - Indemnité de responsabilité des régisseurs et
cautionnement - Approbation**

Madame le maire explique que conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, « des régisseurs peuvent être chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement ».

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. S'agissant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, elle est actuellement organisée et réglementée par les articles R.1617-1 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales dans leur version issue du décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005. Les régisseurs de recettes sont personnellement et pécuniairement responsables des fonds qui leur sont confiés. Ils

peuvent donc être astreints à un cautionnement et percevoir une indemnité de responsabilité, en fonction de l'importance des sommes gérées.

Le régisseur peut être assisté de mandataires qui sont dispensés de cautionnement. Toutefois le mandataire suppléant du régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité pour les périodes où il remplace effectivement le régisseur dans ses fonctions en cas d'absence de ce dernier. En effet, le mandataire suppléant est alors personnellement et pécuniairement responsable des opérations de la régie durant la période de remplacement du régisseur.

Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat. Le barème de référence est actuellement déterminé par un arrêté du ministre chargé du budget en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

Elle précise que dans l'objectif d'une optimisation du fonctionnement et de la gestion des services administratifs municipaux et d'une meilleure lisibilité elle a décidé de modifier la constitution des régies municipales affectées aux services administratifs municipaux

Madame le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité de responsabilités annuelle pour le régisseur et mandataire suppléant et le montant de cautionnement pour cette régie.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE d'adopter le montant de l'indemnité de responsabilité pour le régisseur et le montant de cautionnement de la régie municipale affectée aux services administratifs:

Régie	Indemnité de responsabilité annuelle du régisseur	Montant du Cautionnement
Photocopies, location des salles communales et paiement des prestations liées à l'utilisation des services périscolaires dont le montant mensuel de facturation est inférieur à 5 Euros	110.00 €	Aucun

- DIT que le mandataire suppléant du régisseur sera susceptible de percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
02/05/2016	Mandat n° 384	Ma FRAISSE	5 887,24	2111	23	Acquisition + frais terrain PINET
02/05/2015	Mandat n° 385	AMICO	384,00	2135	31	Travaux électriques bâtiments scolaire et périscolaire
02/05/2015	Mandat n° 386	GUINTOLI	10 547,00	21534	90	Extension réseau fibre optique et EP rond point entrée Sud
02/05/2016	Mandat n° 387	SDE	60 548,24	21534	90	Participation 2016
02/05/2016	Mandat n° 388	DELMOHICO DOREL	201,11	21728	29	Fournitures chantier fleurissement
02/05/2016	Mandat n° 389	LEROY MERLIN	450,32	21728	29	Jardinières
02/05/2016	Mandat n° 390	AUCHAN	54,00	2188	31	Téléphones école et Bibliothèque
02/05/2016	Engagement n° 2159	IFFOROUTES	439,86	2183	10	Moniteur LED secrétariat
12/05/2016	Engagement n° 2167	SEDI EQUIPEMENT	742,80	21578	29	Panneaux voisins vigilants
12/05/2016	Engagement n° 2153	SIRA	2 625,00	21728	29	Tables blancs et ronds aménagement Brégard
23/05/2016	Mandat n° 484	COUCHON PATRICK	1 236,00	20422		Reversement subvention ANAH
23/05/2016	Mandat n° 496	LALLEMAND PAULETTE	238,00	20422		Reversement subvention ANAH
02/06/2016	Mandat n° 499	CAPSE	1 770,09	302	90	Evaluation environnementale PLU
08/06/2016	Mandat n° 515	COUCHON Patrick	5 041,09	20422		Reversement subvention ANAH
08/06/2016	Mandat n° 516	DICOBAT	3 200,00	21318	10	Note d'honoraires n° 1 Brégard
08/06/2016	Mandat n° 517	PAERIE DEPARTEMENTALE	5 888,34	235	20	Electrification rurale (30 % en coordination réseaux éclairage public
08/06/2016	Mandat n° 518	PAERIE DEPARTEMENTALE	6 825,26	238	20	Electrification rurale (30 % en coordination réseaux telecom
13/06/2016	Engagement n° 2204	IFFOROUTES	155,00	2183	10	Imprimante secrétariat
13/06/2016	Engagement n° 2205	RAMPA	44 141,37	21534	20	Eclairage public RD 86
13/06/2016	Engagements n° 2206	RAMPA	20 896,77	21534	20	Eclairage Public rond point entrée Sud Soyons
21/06/2016	Mandat n° 606	MOUIER	1 350,00	21312	31	DGD Marché aménagement bâtiment périscolaire
21/06/2016	Mandat n° 607	COLAS	9 083,75	2152	29	Réfection couche de roulement entre la pharmacie et la boulangerie
21/06/2016	Mandat n° 608	COLAS	57 751,40	2152	29	Certificat de paiement n° 6 Marché RD 86
21/06/2016	Mandat n° 609	JARDINS DES TRAINS ARDECCHOIS	2 784,00	2152	29	Travaux connexes à la création du giratoire entrée Sud Soyons
21/06/2016	Mandat n° 610	PEPINIERES JACQUET	88,10	21721	29	Erables du Japon (2) Parvis Mairie
21/06/2016	Mandat n° 611	SIGNATURE	461,40	21728	29	Panneaux "Interdit aux chiens" Brégard
21/06/2016	Mandat n° 612	IFFOROUTES	519,11	2183	10	Moniteur LED et onduleur secrétariat
21/06/2016	Mandat n° 613	PAERIE DEPARTEMENTALE	10 015,55	238	20	Renforcement électrification rurale route de Toulaud / 30 % part EP
21/06/2016	Mandat n° 614	PAERIE DEPARTEMENTALE	8 946,92	238	20	Renforcement électrification rurale route de Toulaud / 30 % part FT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
04/05/2016	Mandat n° 405	QUINCAILLERIE MODERNE	374,30	60631	OUI	Réparation portails écoles
04/05/2016	Mandat n° 408	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	441,88	6065		Livres bibliothèque municipale
04/05/2016	Mandat n° 409	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	788,15	6065		Livres bibliothèque municipale
04/05/2016	Mandat n° 412	AMICO	565,00	615221		Changement bloc secours bibliothèque municipale
04/05/2016	Mandat n° 413	GARDEMATIC	563,63	61558		Entretien matériel services techniques
20/05/2016	Mandat n° 476	BHS	861,94	6068		Engrais stade de foot
03/06/2016	Mandat n° 502	BRICO LOCATION SERVICES	407,22	60628/60632		Fournitures entretien tondeuse
03/06/2016	Mandat n° 504	RTM	1 280,86	60631		Produits d'entretien
03/06/2016	Mandat n° 506	PICHON	405,83	6067		Fournitures scolaires 2016/2017
03/06/2016	Mandat n° 508	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire allée du Limousin
13/06/2016	Engagement n° 2208	PLADIS	326,16	6087		Calculatrices CM2
20/06/2016	Mandat n° 567	PABION	1 103,32	60628/60631/60632/6248	OUI	Fournitures travaux bâtiments divers
20/06/2016	Mandat n° 574	FAISSE ALAIN	476,46	6532		Remboursement frais congrès des Maires
21/06/2016	Mandat n° 578	PABION	304,23	60628/60631/60632	OUI	Fournitures fleurissement commune, travaux tennis et atelier

21/06/2016	Mandat n° 584	IMPRIMERIE DSEPESE	368,00	6064	Papier entête Mairie
21/06/2016	Mandat n° 585	PLADIS	372,84	6064	Fournitures administratives Mairie et Bibliothèque
21/06/2016	Mandat n°586	PICHON	525,92	6067	Fournitures scolaires 2016/2017
21/06/2016	Mandat n° 593	ONYX	951,90	615231	Nettoyagesous le pont des Lones
21/06/2016	Mandat n° 596	ACCT FORMATION	950,00	6184	Formation CACES personnel technique

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelles	Surface	Zonage	Date décision	Décision
02/05/2016	ZC 688	1653 m ²	UC	12/05/2016	Non exercice droit de préemption
02/05/2016	ZD 947 & ZD 953	437 m ²	UC	12/05/2016	Non exercice droit de préemption
11/05/2016	B162, 380	236 m ²	UC	17/05/2016	Non exercice droit de préemption
15/06/2016	ZD 937, 941	1034 m ²	UC	17/05/2016	Non exercice droit de préemption
17/06/2016	AD 349, 553, 554 ; ZC 5 & 8	4464 m ²	UC et N	22/05/2016	Non exercice droit de préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 40

Le secrétaire de séance

Serge BALLET

Le Maire

Gisèle BERTRAND